

Saint-Jeannet: 120 € en moyenne de hausse fiscale

Conseil municipal La hausse sur le foncier bâti anticipe la disparition de la taxe d'habitation et se cumule à l'impôt métropolitain. C'est le principal débat du budget voté lundi soir

La fiscalité locale augmente. C'est le principal débat engagé au conseil municipal lundi, où le budget a été approuvé sans les six voix du groupe de Jean-Marie Thorel. On vous dit comment et pourquoi.



De G à D Christian Séguret, Jean-Michel Sempéré, et une partie du groupe d'opposition, Frédéric Giménes, Jean-Marie Thorel et Claude Marguerettaz. (Photos V.A.)

1 La hausse concerne la taxe foncière sur le bâti qui passe de 15,88 à 18,50 % pour les particuliers et les entreprises.

2 Son impact sera en moyenne de 120 euros par foyer selon l'adjoint aux finances, Christian Séguret.

3 Cette hausse se cumule au nouvel impôt métropolitain: «aux 120 euros communaux s'ajouteront environ 50 euros pour la métropole par foyer» a confirmé le maire, Jean-Michel Sempéré. Pour Laurent Fer-

rari, autre membre de l'opposition, c'est «une course à l'échalote technocratique au taux d'imposition».

4 But de l'augmentation: trouver 150 000 euros. Ce choix est aussi dicté par la disparition annoncée de

la taxe d'habitation. « Cette taxe sera l'unique ressource qui restera aux finances communales d'ici trois ans. Sa hausse financera des projets, permettra d'assurer des services publics communaux de qualité qui seraient impossibles sinon » assure au final Christian Séguret.

5 Taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti demeurent inchangées à 15,86 et 39,82 %. Avec la perspective de disparaître pour la première.

VALÉRIE ALLASIA
vallasia@nicematin.fr

Le budget

- A la clôture de l'exercice 2017, un excédent de fonctionnement de 517 776 € a été reporté au budget 2018 qui s'équilibre à :
- 4 318 304 € en section de fonctionnement.
- 2 805 280 € en section d'investissement.

La phrase

« La population de Saint-Jeannet devrait bien supporter cette hausse de la fiscalité: nous sommes classés 15^e commune la plus riche des Alpes-Maritimes devant Mougins, qui se classe en 16^e position ». Christian Séguret, adjoint aux finances, en réponse à l'opposition.

Écoles: le retour à 4 jours



Les écoliers de Saint-Jeannet n'iront plus à l'école le mercredi dès septembre. Le conseil a adopté à l'unanimité cette décision lundi soir. Elle n'a pas été prise arbitrairement, ainsi que l'a exposé Christiane Mocéri (à droite de Georgette Colocci). Après le décret publié en juin, la commune a lancé un sondage auprès des parents d'élèves pour connaître leur position, majoritairement pour l'abandon des nouveaux rythmes scolaires. Les nouveaux horaires de classe: de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.

4 points à retenir

- ▶ **CCAS: une employée de plus** pour renforcer la politique sociale, d'où une subvention de 85 000€ qui correspond à son salaire. Cette personne contribuera aux actions vers les aînés et la jeunesse comme le forum pour l'emploi, la gestion du logement social.
- ▶ **Associations: 138 568 € d'enveloppe.** Elles sont 22 de la commune, et trois hors commune.
- ▶ **Animations estivales:** 2000€ pour Capodastre, 12000 pour Gueules de voix, 8 000€ à St Jeannet en fête.
- ▶ **Aide aux enfants en difficulté:** 1432€ pour soutenir classes d'adaptation et le réseau d'aide spécialisé.

Le chiffre

50 %

D'un prêt de 1 157 135 €: c'est le montant que garantit la commune pour Habitat 06 pour la construction de 13 logements sociaux aux « Balcons du Baou », chemin de la Tourraque.